

- « La liberté consiste à pouvoir faire tout ce qui ne nuit pas à autrui ». *Déclaration de 1789*, art. 4.
- « On appelle liberté le rapport du moi concret à l'acte qu'il accomplit. Ce rapport est indéfinissable, précisément parce que nous sommes libres : on analyse en effet une chose, mais non pas un progrès ; on décompose de l'étendue, mais non pas de la durée... C'est pourquoi toute définition de la liberté donnera raison au déterminisme » Bergson, *Essai sur les données immédiates de la conscience*, p. 167.
- « Plus je recherche en moi-même la raison qui me détermine, plus je sens que je n'en ai aucune autre que ma seule volonté : je sens par là clairement ma liberté, qui consiste uniquement dans un tel choix » Bossuet, *Traité du libre arbitre*, ch. 2.
- « Quand un corps tombe, sa *liberté* se manifeste en cheminant selon sa nature, vers le centre de la terre, avec une vitesse proportionnelle au temps, à moins que l'interposition d'un fluide ne modifie sa spontanéité (*chute libre*). De même dans l'ordre vital, chaque fonction, végétale ou animale, est déclarée libre si elle s'accomplit conformément aux lois correspondantes, sans aucun empêchement extérieur ou intérieur » Auguste Comte, *Catéchisme positiviste*, 4^e entretien.
- « Il n'y a personne qui (...) ne ressente et n'expérimente que la volonté et la liberté ne sont qu'une même chose, ou plutôt qu'il n'y a point de différence entre ce qui est volontaire et ce qui est libre » Descartes, *Réponses aux troisièmes objections*, AT, VII, 191.
- « Est libre celui qui vit comme il veut, qu'on ne peut ni contraindre ni empêcher, ni forcer, dont les volontés sont sans obstacle, dont les désirs atteignent leur but, dont les aversions ne rencontrent pas l'objet détesté » Epictète, *Entretiens*, IV, 1, 1.
- « On ne peut donc se former aucune idée de ce mot de liberté, appliquée à la volonté ; il faut la considérer comme un mystère, et convenir qu'un traité philosophique de la liberté ne serait qu'un traité des effets sans cause » Helvétius, *De l'Esprit*.
- « Les mots de LIBERTY ou de FREEDOM désignent proprement l'absence d'opposition (j'entends par opposition : les obstacles extérieurs au mouvement), et peuvent être appliqués à des créatures sans raison, aussi bien qu'aux créatures raisonnables » Hobbes, *Léviathan*, ch. 21.
- « La liberté n'est autre chose que l'absence de tous les empêchements qui s'opposent à quelque mouvement ; ainsi l'eau qui est enfermée dans un vase n'est pas libre, à cause que le vase l'empêche de se répandre et, lorsqu'il se rompt, elle recouvre sa liberté » Hobbes, *Le Citoyen*, IX, 9.
- « En tant qu'il agit suivant des motifs de l'entendement, le libre arbitre est la liberté, bonne à tous les points de vue. C'est la liberté absolue, qui est la liberté morale » Kant, *Leçons de métaphysique*, Livre de poche, 1993, p. 299.
- « J'entends par liberté, au sens cosmologique, la faculté de commencer de soi-même un état dont la causalité n'est pas subordonnée à son tour, suivant la loi de la nature, à une autre cause qui la détermine quant au temps » Kant, *Critique de la raison pure*, PUF, p. 394
- « On pourrait définir la liberté pratique, l'indépendance de la volonté à l'égard de toute loi autre que la loi morale. » Kant, *Critique de la raison pratique*, PUF, p. 100.
- « La *faculté de désirer* (*Begehrungsvermögen*) est la faculté d'être, par ses représentations, cause des objets de ces représentations¹. La faculté que possède un être d'agir

¹ C'est-à-dire d'être cause finale : « Si l'on veut définir ce qu'est une fin, d'après ses déterminations transcendantales (sans rien présupposer d'empirique comme, par exemple, le sentiment de plaisir), on dira qu'une fin est l'objet d'un concept pour autant que ledit concept est considéré comme la cause de cet objet (comme le fondement réel de sa possibilité) ; et la causalité d'un concept relativement à son objet est la finalité (*forma finalis*). » *Critique de la faculté de juger*, § 10.

- conformément à ses représentations s'appelle la vie. (...) La faculté de désirer selon des concepts, en tant que le principe qui la détermine à l'action se trouve en elle-même et non pas dans l'objet, se nomme *faculté de faire ou de ne pas faire à son gré* (*ein Vermögen nach Belieben zu tun oder zu lassen*). Dans la mesure où elle est associée à la conscience de la faculté d'agir pour produire l'objet, elle s'appelle *arbitre* (*Willkür*). (...) La faculté de désirer dont le principe interne de détermination, par conséquent aussi ce qui suscite son assentiment, se trouve dans la raison du sujet, s'appelle la *volonté* (*Wille*). La volonté est donc la faculté de désirer, considérée non pas tant (comme l'arbitre) dans son rapport à l'action que bien plutôt dans sa relation au principe qui détermine l'arbitre à l'action ; et elle n'a pour elle-même aucun principe de détermination proprement dit, mais, dans la mesure où elle peut déterminer l'arbitre, elle est la raison pratique elle-même.» Kant, *Métaphysique des mœurs*, Introduction, II (Ak., VI, 211-213).
- « L'arbitre qui peut être déterminé par la raison pure s'appelle le *libre arbitre* (*freie Willkür*). Celui qui n'est déterminable que par le penchant (impulsion sensible, *stimulus*) serait un arbitre animal (*arbitrium brutum*). L'arbitre humain, par opposition, est tel qu'il est certes affecté par des impulsions, mais sans être déterminé par elles, et en lui-même (en laissant de côté toute pratique acquise par la raison) il n'est donc pas pur : il peut toutefois être déterminé à agir par une volonté pure. La *liberté* de l'arbitre est cette indépendance des déterminations vis-à-vis des impulsions sensibles ; c'est là le concept négatif de la liberté. Le concept positif en est la capacité de la raison pure à être par elle-même pratique. Mais cette capacité n'est pas possible autrement que par la soumission des maximes de chaque action à la condition de leur aptitude à être érigées en loi universelle. » Kant, *Métaphysique des mœurs*, Introduction, II (Ak., VI, 213-214).
- « Demander si notre volonté est libre est la même chose que demander si notre volonté est volonté. En effet, libre et volontaire signifient la même chose » Leibniz, *Remarques sur la partie générale des Principes de Descartes* (« sur l'art. 39 »).
- « Tant qu'un homme a la puissance de penser ou de ne pas penser, de mouvoir ou de ne pas mouvoir, conformément à la préférence et au choix de son propre esprit, jusque là il est libre. Au contraire, lorsqu'il n'est pas également au pouvoir de l'homme d'agir ou de ne pas agir, tant que ces deux choses ne dépendent pas également de la préférence de son esprit qui ordonne l'une ou l'autre, à cet égard l'homme n'est point libre, quoique peut-être l'action qu'il fait soit volontaire. » Locke, *Essai philosophique concernant l'entendement humain*, II, 21, § 8.
- « La liberté politique ne consiste point à faire ce que l'on veut. Dans un Etat, c'est-à-dire dans une société où il y a des lois, la liberté ne peut consister qu'à pouvoir faire ce que l'on doit vouloir, et à n'être point contraint de faire ce que l'on ne doit pas vouloir. Il faut se mettre dans l'esprit ce que c'est que l'indépendance, et ce que c'est que la liberté. La liberté est le droit de faire ce que les lois permettent ; et si un citoyen pouvait faire ce qu'elles défendent, il n'aurait plus de liberté, parce que les autres auraient tout de même ce pouvoir. » Montesquieu, *De l'esprit des lois*, XI, 3.
- « La liberté philosophique consiste dans l'exercice de sa volonté, ou du moins (s'il faut parler dans tous les systèmes) dans l'opinion où l'on est que l'on exerce sa volonté. La liberté politique consiste dans la sûreté, ou du moins dans l'opinion que l'on a de sa sûreté. » Montesquieu, *De l'esprit des lois*, XII, 2.
- « L'obéissance à la loi qu'on s'est prescrite est liberté » Rousseau, *Contrat social*, I, 8.
- « Sans doute je ne suis pas libre de ne pas vouloir mon propre bien, je ne suis pas libre de vouloir mon mal ; mais ma liberté consiste en cela même, que je ne puis vouloir que ce qui m'est convenable ou que j'estime tel, sans que rien d'étranger à moi me détermine. S'ensuit-il que je ne sois pas mon maître, parce que je ne suis pas le maître d'être un autre que moi ? » *Emile*, IV, Pléiade, t. IV, p. 586.

- « Cette chose est dite libre qui existe par la seule nécessité de sa nature et est déterminée par soi seule à agir : cette chose est dite nécessaire ou plutôt contrainte qui est déterminée par une autre à exister et à produire quelque effet dans une condition certaine et déterminée » Spinoza, *Ethique*, I, Définition 7.
- « Voluntas et liberum arbitrium non sunt duae potentiae, sed una tantum » St Thomas, *Somme théologique*, I, qu. 83, art. 4.
- « Liberté : c'est un de ces détestables mots qui ont plus de valeur que de sens ; qui chantent plus qu'ils ne parlent » Valéry, *Regards sur le monde actuel*, dans *Œuvres*, Pléiade, II, p. 951.
- « La liberté consiste à ne dépendre que des lois » Voltaire, *Pensées sur le gouvernement*, VII.